Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

AVIS DE MARCHE PUBLIC

1) Acheteur

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle
Ci-après dénommé « SDEA »
Espace Européen de l'entreprise - Schiltigheim
1 rue de Rome – CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Référent Achats : Thomas KAUFFMANN – thomas.kauffmann@sdea.fr

2) Objet

Marché n° 2026S0353EPACS

Etude hydrogéologique sur les ressources des périmètres composant la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et le territoire des Portes de Rosheim

3) Procédure de passation du marché public

Marché à procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique (CCP).

4) Les offres

Elles seront chiffrées en euros et rédigées en langue française.

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.
Les documents demandés ci-dessous doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions et les négociations).
Les plis ainsi transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Les offres envoyées par courriel ou télécopie seront rejetées.

5) Variantes

Les variantes sont interdites

6) Date limite de réception des offres : le 15/12/2026 à 12H00

Toute question éventuelle doit être formulée et envoyée via le profil d'acheteur du SDEA : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.
Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.
Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

7) Délai de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

8) Justificatifs à produire

- Le DCE simplifié complété ;
- Le RIB de l'entreprise (à annexer au DCE) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée ;
- Un mémoire détaillé permettant de répondre aux critères de valeur technique ci-dessous.

Les candidatures et les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des documents susmentionnés.

La signature de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En l'absence de signature du DCE ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché ou l'accord-cadre sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

9) Critères d'attribution

Prix (40 points)
Le prix considéré est le « Montant HT Total du marché » (toutes tranches comprises) figurant au DCE simplifié et détaillé dans la DPGF fournie par le soumissionnaire dans le cadre de son offre.

Valeur technique (60 points)
Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants à partir du dossier complet à fournir. Mémoire détaillé décrivant :

- **Prise en compte des enjeux et des attentes du maître d'ouvrage** : Note introductive à l'approche générale et au déroulement de la mission **(5 points)**

- **Moyens humains affectés à la réalisation de l'étude** : Qualification et expérience du ou des intervenants affectés à la mission (CV à fournir), y compris pour les éventuels co-traitants ou sous-traitants déjà identifiés au stade de la remise de l'offre, incluant des références pour des prestations similaires de moins de 5 ans. **(20 points)**

- **Moyens techniques et organisation de l'entreprise** : Méthodologie envisagée pour exécuter le marché ; Moyens matériels et logiciels affectés à l'exécution des prestations ; Planning prévisionnel envisagé pour la réalisation de l'étude ; Présentation du type de rendus selon les prestations envisagées **(30 points).**

- **Environnement, hygiène et sécurité dans le cadre de la mission** : Détail des mesures prises pour inscrire l'exécution du marché dans une démarche de développement durable (optimisation des déplacements, dématérialisation des échanges et livrables) ; Analyse et maîtrise des risques identifiés lors des interventions, équipements de protection du personnel **(5 points).**

11) Négociation

Le SDEA se réserve, d'une part, le droit de négocier avec les trois entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, d'autre part, d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans recours à la négociation.

La négociation pourra se faire par échange de courriel via https://plateforme.alsacemarchespublics.eu. Toute contre-proposition fera l'objet d'un nouveau DCE simplifié auquel sera annexé la nouvelle DPGF et retourné dans les mêmes conditions que celles visées au présent document.

Certaines offres pourront également faire l'objet de demandes de précision.

12) Groupement

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Si tel était le cas, le candidat devrait confirmer au SDEA par écrit s'il se présente seul ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

13) Modalités essentielles de financement

Partiellement subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

14) Délai d'exécution prévisionnel des prestations

Période prévisionnelle de commencement des travaux / prestations : 1er trimestre de 2027.
Délai d'exécution des prestations : cf. Article 4 du DCE simplifié.

15) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix, BP 1038 F, 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.21.23.23 - Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr - Adresse Internet : http://www.ta-strasbourg.juradm.fr